

42 LBS
Société à responsabilité limitée
au capital de 100 000 euros
Siège social : 31 rue Paul Meurice
75020 PARIS
832 885 420 RCS PARIS

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 25 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le vingt-cinq Mars,
A dix heures,

La Société GREEN GLOW, Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 816 000 euros, ayant son siège social 31 rue Paul Meurice 75020 PARIS 20, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 932 962 806 RCS PARIS, représentée par Monsieur Robert LAPLANTE, en sa qualité de Président,

Propriétaire de la totalité des 100 000 parts sociales de 1 euros composant le capital social de la Société 42 LBS,

Associée Unique de ladite Société,

Après avoir pris connaissance du rapport de la gérance,

A pris les décisions suivantes :

- Décision de ne pas remplacer Monsieur Stéphane LAURENT, cogérant démissionnaire,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'Associée unique prend acte de la démission de Monsieur Stéphane LAURENT de ses fonctions de cogérant à l'associée unique et décide de ne pas procéder à son remplacement.

DEUXIEME DÉCISION

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associée Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

L'Associée Unique
Pour la société GREEN GLOW
M. Robert LAPLANTE